



COMMUNIQUÉ

Embargo jusqu'au 5 novembre 2014, 17 h

Le projet de loi 10 : à l'encontre des meilleures pratiques de gestion

Longueuil, le 5 novembre 2014 – L'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) a profité de son passage devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre des consultations et des auditions publiques portant sur le projet de loi n°10 pour faire part de ses positions et déposer un mémoire. Forte de ses 7250 membres actifs gestionnaires, l'Association réitère que cette nouvelle réforme va à l'encontre même des meilleures pratiques et données probantes en gestion.

« Pressés par le temps, nous avons dû faire porter notre réflexion sur l'impact de l'implantation de ce projet de loi sur le rôle, les responsabilités, les conditions de travail et d'exercice des gestionnaires. Cependant, nous sommes conscients que cette réforme va bien au-delà de nos membres et touche tous les acteurs du réseau ainsi que la population », souligne d'entrée de jeu Yves Bolduc, président-directeur général par intérim de l'AGESSS.

L'AGESSS estime que le projet de loi 10 contribue davantage à assouvir le besoin de contrôle du ministre qu'à améliorer les soins et les services à la population, et représente une rupture manifeste avec l'approche et la responsabilité populationnelles qu'on avait confiées aux CSSS lors de leur création. De plus, elle ne donne aucune place aux débats d'idées, retire le pouvoir aux communautés, renforce l'hospitalocentrisme et consolide le pouvoir médical, qui occupe déjà une place importante dans le réseau. « Selon des experts québécois en gestion, le modèle de cette réforme va complètement à l'encontre des approches jugées efficaces à travers le monde », informe Yves Bolduc.

Pour ses membres gestionnaires, qui ont porté les précédentes réformes et celles à venir, le PDG de l'AGESSS demande à ce que l'on mette en œuvre dans les meilleurs délais une offre globale et intégrée de services-conseils de soutien à la carrière et à la performance. Ces services doivent être accessibles autant à ceux qui seront directement touchés par les abolitions de postes qu'aux survivants de cette réforme. L'AGESSS demande également des consultations au sein du comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) afin de définir les orientations et les modalités destinées à mettre sur pied une offre de services-conseils de transition de carrière et d'aide à la réflexion sur la carrière pour ses membres touchés.

« Les gestionnaires que nous représentons sont essentiels pour mettre en œuvre les nombreux changements à venir dans le réseau », signale M. Bolduc. « Au cours des prochaines années, ceux qui seront restés seront plus occupés à jouer à la chaise musicale en tentant de mettre en place cette nouvelle mégastructure qu'à œuvrer au développement et à la consolidation des soins et services à la population », fait-t-il remarquer.

L'AGESSS représente, fait la promotion et défend les intérêts et les droits de ses 7250 membres, gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de ses 1000 membres retraités. Créée en 1970, elle contribue au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques en gestion.

- 30 -

Pour information :

Sophie Beauregard
Consultante en communication
Tél. : 450-651-6000, 2024
sbeauregard@agesss.qc.ca

Source :

Yves Bolduc
Président-directeur général par intérim
AGESSS
Tél. : 450 651-6000, 2022
direction@agesss.qc.ca